

Alcoolisme : remède miracle sur lit de prudence

Le baclofène, relaxant prescrit d'ordinaire à des patients atteints de torticolis, pourrait révolutionner la lutte contre l'alcoolisme. Mené courant 2012, un essai clinique devra d'abord faire ses preuves.

Dans le paysage du médicament, le baclofène fait figure de vieux monsieur. Autorisé depuis 1975 dans le traitement des contractures musculaires d'origine cérébrale, simple torticolis ou sclérose en plaques, la carrière de ce myorelaxant a pris, en 2008, un virage inattendu. Depuis la publication de l'ouvrage d'Olivier Ameisen intitulé *Le Dernier Verre*, son nom circule en effet dans un milieu relativement éloigné de la neurologie, celui du sevrage alcoolique. D'après les auto-expérimentations révélées par le cardiologue, le baclofène pourrait, à hautes doses, stopper durablement l'alcoolisme chez ceux qui en souffrent, provoquant indifférence ou dégoût.

Parmi les alcooliques en mal de désintoxication, le succès de la « potion magique » est immédiat, d'autant que le médicament est accessible, même sans ordonnance, dans certains pays frontaliers. Du côté des experts

« Une autorisation pour ce générique pourrait déranger les lobbies pharmaceutiques. »

et des professionnels de santé, le climat semble toutefois plus frileux. Afin de mieux cerner le rapport bénéfices/risques du baclofène, certaines sociétés savantes et associations intervenant dans le champ de l'alcoolisme réclament donc

une évaluation scientifique de cette molécule dans le traitement de la dépendance à l'alcool. Jusqu'à ce jour, ces projets d'essais cliniques ont systématiquement avorté, faute de financements. Mais sous l'impulsion répétée des défenseurs de la molécule, un fonds public vient d'être alloué afin de mener une étude dont les résultats seront rendus début 2013. Ce programme hospitalier de recherche clinique, dont le budget précis sera annoncé en septembre, concernera 300 patients. Répartis dans huit centres en France, ils recevront, après tirage au sort, molécule ou placebo.

Pour Yves Brasey, vice-président de l'association Baclofène, cet essai n'est qu'une

Valinco/Sipa Press



Le programme hospitalier de recherche clinique concernera 300 patients répartis dans huit centres.

première victoire. « *Le fait que ce soit une étude contre placebo et pas contre un médicament équivalent risque, à terme, d'être un angle d'attaque facile pour les lobbies pharmaceutiques comme pour ceux de l'alcool* », qui pourraient ne pas voir d'un bon œil l'autorisation de ce redoutable générique et, par conséquent, se montrer offensifs. « *Depuis le Mediator, il faut prouver la valeur ajoutée aux traitements déjà existants. Le problème avec le baclofène, c'est qu'il n'y en a pas.* »

FLORA BEILLOUIN

UNE LOI POUR L'APRÈS-MEDIATOR

Le projet de loi renforçant la transparence et la sécurité du système du médicament, ébranlé par le scandale du Mediator, sera présenté aujourd'hui en Conseil des ministres. Le texte comprend 24 articles et s'articule autour de trois grands axes : transparence des liens d'intérêts, réorganisation de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé et contrôle du médicament. Il devrait être examiné au Parlement dès septembre. Si le projet de loi « répond globalement aux annonces faites par le ministre ces derniers mois », le député socialiste Gérard Bapt, président de la mission d'information parlementaire sur le Mediator et la pharmacovigilance, regrette néanmoins qu'« aucune avancée ne soit annoncée pour la création d'actions de groupe, permettant aux associations représentant les patients de faire valoir les droits des victimes de drames sanitaires ».